



Quetigny, le 7 avril 2016

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 5 avril 2016**

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, Mr M. LUCHIN, Mme O. LOURS, MM. P. SCHMITT, S. BENNIS, Mmes L. CHAMPION, A. ADOM, P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme S. MUTIN, MM. J. EL BAKKOUCHI, A. DEMANGE, D. REUET, D. SERGENT, S. KENCKER, D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mme N. HAÏE (pouvoir à V. GNAHOUROU), Mr M. BACHELARD (pouvoir à J.M. VALLET), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à R. DETANG), A. ADOM (pouvoir à S. MUTIN), MM. J. EL BAKKOUCHI (pouvoir à A. DEMANGE), Y.COLIN.

Secrétaire de séance : Moulay JELLAL
23 présents – 28 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2016
- 2 - Désignation des membres de la commission des affaires rurales
- 3 - Convention de partenariat avec l'association Auxois Nord Service

POLE RESSOURCES

- 4 - Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le Foncier bâti et de la taxe sur le Foncier non bâti pour 2016
- 5 - Tarifs du golf municipal pour l'année 2016

POLE POPULATION

Action Educative

- 6 - Convention de mise à disposition de locaux au profit de la Confédération Syndicale des Familles (CSF) – Ludothèque
- 7 - Convention de partenariat entre la Ville de Quetigny et la Confédération Syndicale des Familles (CSF) – Ludothèque
- 8 - Convention entre la Ville de Quetigny et l'AGEAC CSF pour la réservation de places en crèche associative

Action Culturelle

- 9 - Licences d'entrepreneur de spectacles

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 10 - Vœu du Conseil Municipal pour les salariés de Goodyear

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

Décision : 27 voix pour, 1 abstention

2. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RURALES

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 23 voix pour, 5 abstentions

Le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission des affaires rurales comme suit :

- Le Maire, Rémi DETANG,
- Le 1^{er} Adjoint au Maire, Jean-Marie VALLET,
- 3 conseillers municipaux, Philippe SCHMITT, Sandrine MUTIN, Isabelle PASTEUR,
- 5 représentants des exploitants agricoles en activité sur le territoire de la Commune : Alain SAVINSKI, Gilles LAMBERT, Philippe GRANSAGNES, Lucette PRIEUR, Bernard LIGNIER.

3. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AUXOIS NORD SERVICE

Rapporteur : Jean-Marie VALLET, Premier Adjoint

Décision : 27 voix pour, 1 abstention

Dans le cadre des chantiers jeunes éducatifs salariés mis en place pour les habitants de 16 à 25 ans, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Auxois Nord Service. Cette dernière s'engage ainsi à recruter des jeunes en difficulté et à les mettre à disposition de la Mairie de Quetigny.

POLE RESSOURCES

FINANCES

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2016

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : 23 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal fixe le produit attendu de la fiscalité directe à **4 808 202 €** pour l'année 2016, et vote les taux d'imposition applicables en 2016 comme suit, intégrant une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente :

- **Taxe d'habitation : 12,70 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 20,97 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 62,51 %.**

5. TARIFS DU GOLF MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables en 2016 au Golf Municipal de Quetigny, selon la grille jointe en annexe à la notice. Les résidents de Quetigny bénéficient d'une réduction de 50 % sur ces tarifs, sur présentation de la Carte Passeport Loisirs.

POLE POPULATION

ACTION EDUCATIVE

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF) – LUDOTHEQUE

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint à l'Action Educative

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, établie entre la Ville de Quetigny et l'association Confédération Syndicale des Familles dans le cadre des activités autour du jeu dispensées par la ludothèque. Ces activités s'adressent aux enfants et familles de Quetigny ; elles ont lieu dans les locaux situés 22 avenue du Château.

L'autorisation d'occupation prend effet au 1^{er} mars 2016 pour une durée de trois ans.

7. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUETIGNY ET LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF) – LUDOTHEQUE

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint à l'Action Educative

Décision : Unanimité

Dans le cadre du partenariat avec la CSF - ludothèque cité au point précédent, le Conseil Municipal s'engage à soutenir la mise en place d'activités autour du jeu pour les enfants et les familles de Quetigny. Il autorise ainsi le Maire à signer la convention annuelle permettant le versement à cette association d'une subvention de fonctionnement de 27 370 euros.

8. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUETIGNY ET L'AGEAC CSF POUR LA RESERVATION DE PLACES EN CRECHE ASSOCIATIVE

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint à l'Action Educative

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention annuelle entre la Ville et l'AGEAC CSF, définissant les modalités et les conditions de réservation de 10 places au sein de la crèche associative. La structure municipale ayant quant à elle un agrément de 48 places, c'est donc un total de 58 places qui est proposé aux habitants de Quetigny, conformément à l'engagement pris avec la CAF dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017.

ACTION CULTURELLE

9. LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Rapporteur : O. LOURS, Adjointe au Sport et à la Vie Associative

Décision : Unanimité

Pour faire suite à l'élection de Monsieur Rémi DETANG, Maire, le Conseil Municipal sollicite l'attribution des licences de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, au titre des spectacles vivants professionnels accueillis par la Ville. Monsieur Rémi DETANG postulera pour être titulaire de ces licences, d'une durée de 3 ans renouvelable.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

10. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DES SALARIES DE GOODYEAR

Rapporteur : M. LUCHIN, Adjoint à l'Accessibilité et à la Prévention des Risques

Décision : 24 voix pour, 4 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote.

Les élus de Quetigny apportent leur soutien aux 8 salariés mobilisés contre la fermeture de l'entreprise Goodyear, et condamnés par le tribunal correctionnel d'Amiens à 2 ans d'emprisonnement dont 9 mois fermes, le 12 janvier 2016.

Ils renouvellent avec force leur engagement en faveur de l'action collective et de la défense des salariés victimes des licenciements et de la répression, spécialement en une période où les sanctions à l'encontre des représentants du personnel et des militants syndicaux se multiplient, dans un contexte économique gravement dégradé.